



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Insertion sociale

Question écrite n° 5985

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le financement d'activites associatives concourant a l'insertion des personnes en difficulte et a la lutte contre l'exclusion. La sous-evaluation des credits en ce domaine, si elle se trouvait confirmee dans le projet de loi de finances pour 1994, nuirait aux missions prevues en matiere de cohesion sociale. Sont notamment concernees les centres d'aide par le travail et les centres d'hebergement et de readaptation sociale, les actions de lutte contre l'alcoolisme et l'accueil specialise des toxicomanes, les programmes d'action sociale de l'Etat. Il lui demande de bien vouloir lui preciser ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Les organismes publics et les associations gestionnaires des centres d'aide par le travail et des centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent depuis plusieurs annees des difficultes financieres croissantes dont ils attribuent la responsabilite au decalage entre les evolutions salariales auxquelles ils sont soumis du fait des statuts ou des conventions collectives dont relevent leurs personnels et l'evolution de leurs dotations budgetaires. Pour apprecier et evaluer la situation financiere reelle de ces structures, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales de la sante et de la ville et le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement ont decide d'organiser une inspection commune confiee a l'inspection generale des affaires sociales et a l'inspection generale des finances. Sans prejudice des conclusions de celle-ci qui vont etre publiees dans les prochains jours, il a ete constate que les situations d'un etablissement a un autre, et plus generalement d'un departement a un autre, sont disparates, ce qui explique que certains etablissements se trouvent dans une situation financiere plus difficile que d'autres. Dans une periode de maitrise des depenses publiques, il est necessaire de poursuivre et d'intensifier l'effet d'harmonisation des moyens destines au financement des centres d'aide par le travail et des centres d'hebergement et de readaptation sociale, tant au niveau local qu'au niveau national. En ce qui concerne les credits de developpement social, qui comprennent notamment les credits d'Etat destines a l'hebergement d'urgence durant la periode hivernale, ceux consacres a la prise en charge des impayees d'energie et a l'aide alimentaire, ils seront reconduits pour 1994. Il en va de meme pour les fonds d'aide aux jeunes et les conventions d'objectifs avec les grandes associations de solidarite. L'ensemble de ces actions de l'Etat en matiere de lutte contre l'exclusion representent 363,4 MF. Les credits devolus en matiere d'accueil specialise des toxicomanes vont permettre de mettre l'accent davantage sur les aspects sanitaires de la prise en charge compte tenu de l'evolution de l'epidemie de sida dans cette population.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5985

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3121

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1004